



23/09/26

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215601964-20260916-20260907-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 03/09/2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **mercredi 16 septembre 2026**, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Pascale AGUESSE – Vincent AUDUREAU – Frédéric AGUESSE – Geneviève LE VISAGE - Olivia HAMEL – Yannick JOLIVET – Laëtitia DRUGEON – Solenne TRELOHAN – Thierry LIMON DUPARCMEUR – Catherine SOULA – Mathilde SZALECKI

Absent.e.s et pouvoirs :

Bénédicte DOUAUD, absente excusée, qui a donné pouvoir à Stéphane COMBEAU

Marc André FONTAINE, absent excusé, qui a donné pouvoir à Vincent AUDUREAU

Secrétaire : Frédéric AGUESSE a été désigné secrétaire de séance.

N°2026-09-07 – QUESTIONS DIVERSES

-Domaine Saint Roch : par délibération du 02/10/2025, le Conseil Municipal avait accepté la rétrocession de la voirie, des espaces verts et des réseaux du domaine Saint Roch, représentés par les parcelles AC n°248 et n°250, par le lotisseur au profit de la Commune
Le 31/07/2026, le promoteur du lotissement, Loti Ouest, a proposé de céder à la Commune la parcelle AC n°249 sur laquelle passe le réseau d'assainissement eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose que le lotisseur demande aux riverains de cette parcelle AC n°249 s'ils souhaitent acquérir cette dernière, avec instauration d'une servitude pour le réseau d'eaux usées, au profit de la Commune. En attendant la décision des riverains, le Conseil Municipal reporte sa décision.

Par ailleurs, le Conseil Municipal demande également que les frais liés à la rétrocession soient partagés pour moitié entre la Commune et le lotisseur LOTI OUEST.

-Résultat du jury des Villes & Villages Fleuris : après son passage le 16/06/2026, le jury des Villes et Villages Fleuris a maintenu le label « Quatre fleurs ». M. le Maire donne lecture du rapport dans lequel sont détaillés les points positifs et les axes de progrès. Une copie dudit rapport du 02/09/2026 sera transmises aux membres du Conseil Municipal.

La remise des prix se déroulera à Paris le 01/12/2026, les agents du service technique y participeront et un pot sera organisé à leur retour pour les remercier de leur implication.

-Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 02/12/2026 à 20 heures

-Point sur les travaux par Guy Cadoret, Adjoint

* rue de Graslin/St Roch : les travaux ont repris début septembre et doivent se terminer fin octobre rue de Graslin. Comme prévu, s'ensuivront les travaux rue St Roch à partir de janvier

Réunion avec la commission Fleurissement le 01/10 pour le choix des essences d'arbres et arbustes

23/09/26

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215601964-20260916-20260907-DE

*Toilettes dans le parc du château : conformément au planning, les travaux devraient être terminés pour fin novembre.

*Maison patrimoniale : le remplacement des parties hautes des lucarnes en pierre de tuffeau taillées à la main recouvertes de tables en plomb est bien avancé

*Pont de l'Etang : projet commun avec Malansac. Selon les études, la reconstruction intégrale sera peut-être évitée au profit d'une restauration mais dans cette dernière hypothèse, des études complémentaires devront être engagées.

Pour extrait conforme certifié à l'original
Au registre sont les signatures
Rocheftort-en-Terre, le 23/09/2026
Le Maire,
Stéphane COMBEAU



Le Secrétaire de séance,
Frédéric AGUESSE

